

1. CALENDRIER

- Jeudi 26 avril date limite de retour des qualifiés et demande de qualification exceptionnelle au siège national de la FFSU
- Vendredi 11 mai date limite de retour des confirmations des engagements sur le site sport-u.com/aviron/
- Vendredi 18 mai 18h00 réunion des délégués des établissements

2. ÉPREUVES

Distance de course : 1 000 m		
JEUNES GENS		JEUNES FILLES
HU2x deux rameurs en couple		FU2x deux rameuses en couple
HU4x quatre rameurs en couple		FU4x quatre rameuses en couple
HU8+ huit rameurs en pointe avec barreur		FU8+ huit rameuses en pointe avec barreur
		MIXTES (même établissement)
		MU4x quatre de couple mixte
		MU8+ huit de pointe mixte avec barreur
PARA-AVIRON		
MU2x	open handi-valide (course en 2x PR1, PR2 et PR3)	1 rameur et 1 rameuse en couple dont une personne PR1, PR2 ou PR3

3. PRIX

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course du programme.

En plus, le titre de vainqueur de la Coupe de France des «Grandes Écoles» sera décerné pour les huit masculin et féminin à l'issue des finales, à la Grande École la mieux classée.

4. INFORMATIONS

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique du championnat de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.

5. RÈGLEMENT SPORTIF

Engagements

Chaque conférence peut organiser une ou plusieurs compétitions qualificantes (académiques, régionales, conférence). Les dates et lieux des compétitions devront être connus au plus tard le 14 décembre 2017.

Tout rameur doit impérativement participer à une compétition inscrite au calendrier de sa conférence pour prétendre à une qualification au championnat de France universitaire. Ces championnats sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même association sportive. Toutefois, le barreur (ou la barreuse) peut appartenir à un autre établissement. Une jeune fille peut barrer un bateau masculin (et vice versa). Les licenciés(es) UNSS sont autorisés(es) uniquement pour barrer.

Possibilité d'intégrer dans un 4 ou dans un 8, un étudiant et/ou une étudiante (licence individuelle ou licence extérieure issue d'une A.S. de la même académie où aucun bateau n'est engagé en aviron) (cf.Site FFSU : Sports individuels, règle 2.1.1)

Système de qualification Tous les rameurs et équipages ayant participé à une compétition universitaire peuvent prétendre à une qualification au championnat de France universitaire. Toute demande de qualification exceptionnelle ne pourra être examinée que si il y a eu inscription au préalable de l'équipage concerné à une compétition, qu'elle soit académique ou de conférence. Seules les demandes de QE visées et validées par le CRSU d'appartenance seront examinées.

Les AS qualifiées au championnat de France doivent présenter les équipages ayant assuré la qualification. Aucune permutation d'un bateau à l'autre n'est autorisée entre la régata qualificante et la participation au championnat de France. En cas d'indisponibilité (blessures, examens, etc.), le remplacement d'une partie de cet équipage (50 % barreur non compris) est autorisé, le jour même de la compétition (confirmation en ligne de l'équipage sans modification des noms). La confirmation des engagements se fera par saisie en ligne sur le site FFSU pour le 11 mai dernier délai (www.sport-u.com/aviron/). Un équipage sélectionné se présentant au championnat de France sans avoir confirmé en ligne sa participation sera redevable d'une amende de 100€.

Rappel : les éliminatoires se courent dorénavant sous la forme d'un parcours en ligne chronométré avec classement aux temps pour tous les bateaux.

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course au programme.

En fonction du nombre d'engagés, un championnat de France FFSU handi-aviron pourra être mis en place.

Pour l'épreuve MU2x open Handi-valide, l'équipe est composée d'un rameur et d'une rameuse en couple dont un ou une doit être classifié PR1, PR2 ou PR3.

Il n'y aura pas de session de classification sur place.

Restrictions

La participation d'un rameur est limitée à une seule discipline. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les rameurs des collectifs sénior A ne sont pas autorisés à participer au championnat de France universitaire.

6. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les séries qualificatives se courent sous la forme d'un parcours contre la montre en ligne pour tous les bateaux.

- Samedi 19 mai de 08h00 à 13h00 séries contre la montre en ligne
de 14h00 à 18h30 tiers de finales ou demi-finales
- Dimanche 20 mai de 08h00 à 11h30 finales de classement
de 15h00 à 17h00 finales